

## FICHE D'INSCRIPTION COURS PUBLICS INTENSIFS 2019-2020

SCULPTURE

LE VENDREDI DE 17 H 00 À 19 H 00 (2 H 00)

JULIEN PERRIER

NOM/Prénom : .....

Date de naissance : □□ □□ □□□□

Adresse : .....

Code Postal : □□□□□ Ville (nouvelle commune) : .....

Fixe : □□ □□ □□ □□ □□..... Portable : □□ □□ □□ □□ □□

Email (en majuscules) : ..... @ .....

J'accepte de recevoir les informations liées aux ateliers de pratiques amateurs par mail.

J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions règlementaires des cours publics de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.

À ....., le □□ □□ □□□□

Signature :

### Documents à fournir au dossier :

- > Justificatif de domicile (pour les résidents de l'agglomération d'Angers)
- > Justificatif pour tarif réduit (page 5)
- > Droit à l'image pour le élèves majeurs (page 2)
- > Autorisation parentale, autorisation de sortie et droit à l'image pour les élèves mineurs (pages 3 et 4)
- > **Chèque à l'ordre de la régie des recettes TALM OU Espèces**

Partie réservée à l'administration :  Chèque  Espèces

Tarif agglomération angevine :  216 € (tarif plein)  96 € (tarif réduit)

Tarif hors agglomération angevine :  264 € (tarif plein)  20 € (tarif réduit)



## DROIT À L'IMAGE Pour les majeurs

Je soussigné(e) Madame / Monsieur ..... autorise l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à publier les photographies et/ou vidéos dans lesquelles j'apparais. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.

Le □□ □□ □□□□

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



## AUTORISATIONS PARENTALES Pour les mineurs

Je(nous) soussigné(e.s) (nom et prénom de la (des) personne(s) responsable(s)),

.....

Demeurant à .....

Responsable(s) de l'enfant : .....

N° de téléphone(s) des parents contact dans la journée : □□ □□ □□ □□ □□

□□ □□ □□ □□ □□

N° de téléphone(s) en cas d'urgence : □□ □□ □□ □□ □□ / □□ □□ □□ □□ □□

Autorise(ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je(nous) demande(ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, adresse, téléphone) :

.....

.....

□□ □□ □□ □□ □□

Autorise(ons) mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour du péri-scolaire. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je (nous) reconnais (sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

Autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des ateliers auxquels il est inscrit.

Le □□ □□ □□□□

Signature(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s) (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



# AUTORISATION DE SORTIE

Pour les mineurs

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription

Je soussigné(e) M/Mme..... Père  Mère  Tuteur  
demeurant (adresse complète) .....  
.....  
.....

Téléphone fixe □□ □□ □□ □□ □□ Téléphone mobile □□ □□ □□ □□ □□

Représentant légal de l'enfant mineur .....

- Autorise mon enfant à rentrer seul
- N'autorise pas mon enfant à rentrer seul

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'atelier. TALM-Angers n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant et après leurs cours. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être présents à la fin des cours si vous ne souhaitez pas laisser vos enfants rentrer seuls à votre domicile.

Le □□ □□ □□□□ à .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



## INFORMATIONS PRATIQUES

### S'INSCRIRE

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Pour toute information complémentaire, contacter Carole Fiani (carole.fiani@talm.fr) ou Vincent Goujon (vincent.goujon@talm.fr) ou appel au 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être :

- envoyés par la Poste,
- déposés au secrétariat de l'école au 72, rue Bressigny – Angers.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. L'établissement se réserve le droit d'annuler l'intensif si le nombre d'inscrit.e.s est insuffisant.

### TARIFS

L'inscription correspond à 12 séances qui auront lieu **les vendredis 17, 24 et 31 janvier, 7, 14, 21 et 28 février, 6, 13, 20 et 27 mars et 3 avril 2020.**

Le tarif réduit s'applique aux chômeur.euse.s de 18 à 25 ans, aux étudiant.e.s résidant sur l'agglomération d'Angers (sur présentation de la carte étudiant + justificatif de domicile), aux allocataires de l'AAH (sur présentation du justificatif d'Allocation Adulte Handicapé), du RSA (sur présentation du justificatif du Revenu de Solidarité Active), de l'ASS (sur présentation du justificatif de l'Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (sur présentation du justificatif du Fonds de solidarité vieillesse).

**Afin de bénéficier du tarif réduit, il est impératif de fournir les justificatifs.**

### RÉGLER

La totalité des droits d'inscription est à régler lors de l'inscription.

- > Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes TALM.**
- > En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

Conditions de remboursement :

Aucun remboursement ne sera opéré sauf cas de force majeure.

En cas d'abandon pour cas de force majeur, un courrier devra être adressé à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers accompagné des justificatifs. Un remboursement partiel sera alors examiné sachant que dans tous les cas, l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers retiendra dix pour cent pour frais de dossier.

Les cas de force majeure sont les suivants :

- > Changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (*joindre un certificat du nouvel employeur*)
- > Perte d'emploi (*joindre un justificatif de perte d'emploi*).

**Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers – 72, rue Bressigny – 49100 ANGERS.**

### À NOTER

- > Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- > L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.